

Allergènes à déclaration obligatoire de la semaine 41

	GLUTEN ¹	ŒUFS	LAIT / PRODUITS LAITIERS	ARACHIDES	FRUITS À COQUE ²	SOJA	SÉSAME	LUPIN	MOUTARDE	CÉLÉRI	MOLLUSQUES	CRUSTACÉS	POISSONS	SULFITES ³
lundi 6 octobre 2025														
Céleri rémoulade		X	X						X	X				X
Lasagne bolognaise de bœuf	X	X	X							X				
Yaourt aux fruits	Voir la liste d'ingrédients sur l'emballage													
SV Lasagne bolognaise végétarienne	X	X	X							X				
mardi 7 octobre 2025														
Courgette râpée à l'échalote									X	X				X
Merguez et Boulettes d'agneau	X		X			X			X					X
Semoule	X									X				
Fruit cru	ABSENCE													
SV Roulé et boulettes végétariens	X	X	X							X				
jeudi 9 octobre 2025														
Concombre à la crème			X						X	X				X
Pâtes sauce pesto rosso	X	X	X		X					X				
Crème dessert caramel	Voir la liste d'ingrédients sur l'emballage													
vendredi 10 octobre 2025														
Betterave vinaigrette									X	X				X
Paupiette de saumon crème d'aneth	X	X	X			X				X	X	X	X	
Riz										X				
Fruit cru	ABSENCE													
¹ Céréales contenant du gluten : Blé, Seigle, Orge, Avoine, Epeautre, Kamut,... ² Fruits à coques : Amandes, Noisettes, Noix, Noix de Cajou, Noix de Pécan, Noix du Brésil, Pistaches, Noix de Macadamia et Noix du Queensland. ³ A mentionner uniquement si la quantité d'anhydride sulfureux et sulfites est supérieur à 10 mg / kg de produit finis.														
Absence totale d'allergène à déclaration obligatoire														
X : Présence des allergènes														
Conformément au décret n° 2015-447 du 17 avril 2015, ce tableau indique l'introduction volontaire d'allergènes dans les ingrédients utilisés.														
La présence fortuite d'un ou plusieurs allergènes ("traces de ...", "peut contenir ...", "présence possible de ...") est possible : des contaminations involontaires peuvent survenir à toutes les étapes de fabrication, de stockage, de transport et de service des denrées.														